



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INVITATION PRESSE

Bordeaux, le 14 décembre 2021

### **ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : DÉPLACEMENT DE LA RECTRICE EN DORDOGNE**

**Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, se déplacera dans un établissement scolaire en Dordogne sur le thème de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et plus particulièrement du Pass Culture :**

**Jeudi 16 décembre 2021 à 13h20  
Collège Clos Chassaing  
38, rue Clos Chassaing à Périgueux**

La rectrice participera à la présentation d'un projet mené par une classe de 4e sur l'Art et la Littérature au XIXème siècle et échangera avec les élèves et les équipes pédagogiques sur les apports du Pass Culture à l'enseignement de l'EAC.

**L'éducation artistique et culturelle** est une composante essentielle de la formation générale de tous les élèves. Indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, elle répond à trois objectifs : permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle, riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, développer et renforcer leur pratique artistique et enfin permettre la rencontre des artistes et des oeuvres ainsi que la fréquentation de lieux culturels.

Après une expérimentation de 2 ans dans plusieurs départements, **le Pass Culture** est désormais accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire. Début 2022, l'offre s'élargira aux élèves à partir de la 4<sup>ème</sup> pour leur permettre une autonomisation culturelle progressive.

Du collège à la fin du lycée, soit de 13 à 18 ans, l'élève touchera un montant total de 500€ qui pourront être utilisés pour l'achat de billets (cinéma, spectacles, concerts...), de biens culturels (livres, disques, instruments...) de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéos, musique en ligne, ebooks...).

Une part collective permettra également aux professeurs de **financer des activités d'éducation artistique et culturelle** pour sa classe pour un montant de 25€ par an et par élève.

#### **IMPORTANT :**

Cet événement étant organisé dans le respect des règles sanitaires (port du masque, distances de sécurité...), merci de bien vouloir vous accréditer : [communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)

### **CONTACTS PRESSE Académie de Bordeaux**

**Valérie Courrech**, directrice de la communication : 06 15 56 12 84  
**Pauline Gelis**, chargée de communication : 06 23 00 58 55

[communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)